

**Communauté de Communes Fumélois-Lémance
Place Georges Escande 47500 FUMEL**

COMPTE RENDU DE SEANCE

**Conseil Communautaire,
Séance du : 3 Août 2009**

L'an Deux Mille Neuf,
Le 3 Août 2009 à 18 Heures 30,
Le Conseil Communautaire
régulièrement convoqué le 28 Juillet
2009 s'est réuni en séance ordinaire au
siège de la Communauté de
Communes,
Place Georges Escande à Fumel sous
la Présidence de
Monsieur Jean-Louis COSTES,
Président.

**Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 4
Votants : 24**

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

BONHOURE Gilles, **BONNE** Gérard, **BONNEILH** André,
BORIE Daniel, **BOUZERAND** Jean-Claude, **CAMINADE**
Didier, **COSTES** Jean-Louis, **DEGAT** Christine, **DUBICKI**
Jacques, **EGRETAUD** Jean-Michel, **FAVAL** Paul,
GRASSET Eric, **LABUSQUIERE** Dominique, **LAPOUGE**
Maurice, **LEGER** Claude, **MAURY** Serge, **MESQUI** Pierre,
PIERMARINI Alain, **STARK** Josiane, **VERGUIN** Jean-
Claude,

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

- Madame **MOULINIE** Véronique
- Monsieur **MARTIN** Michel
- Monsieur **TARIN** Jean-Luc

Membre(s) titulaire(s) représenté(s) par un membre suppléant :

- Monsieur **MOULY** Jean-Pierre représenté par Monsieur **ARANDA** Francis
- Monsieur **BROUILLET** Jean-Jacques représenté par Monsieur **VAYSSIERE** Didier
- Monsieur **FABRE** Bernard représenté par Monsieur **PIERROU** Claude

Membre(s) titulaire(s) représenté(s) par procuration :

- Monsieur **CALMEL** Jean-Pierre pouvoir à Monsieur **MAURY** Serge

Secrétaire de Séance : Madame **DEGAT** Christine

Monsieur le Président procède à la lecture du Compte Rendu de la Séance du 30 Juin 2009 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés et procède à l'examen de l'ordre du jour.

❖ **AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERES**
(MESSIEURS Jean-Louis COSTES et Didier CAMINADE)

N°2009E-130

OBJET : MISE EN SOMMEIL DE LA BMD

Messieurs Jean-Louis COSTES et Didier CAMINADE rappellent la situation de l'entreprise FUMEL D depuis son redressement judiciaire intervenu le 29 août 2008.

Après le projet de reprise porté par PRECITURN non abouti, dans un contexte économique mondial difficile, un protocole de sortie de crise a été signé le 9 avril 2009 par les organisations syndicales, l'Etat et l'administrateur judiciaire avant l'audience du Tribunal de Commerce d'Agen du même jour.

Le repreneur B4 ITALIA s'engageait sur deux des trois activités de l'Usine (acier et usinage) et conditionnait l'activité BMD au retrait de l'obligation de réhabilitation du site correspondant à l'activité BMD et à la recherche d'un carnet de commande certifié de 15 millions d'euros dans un délai de douze mois. Ce dernier point nécessite une mise en sommeil technique de l'outil industriel.

Soucieuses de préserver l'emploi, les collectivités se sont engagées, sous réserve de l'accord de leurs assemblées délibérantes respectives, à prendre en charge cette dépense à hauteur d'1/3 chacune. La CCFL assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Ils présentent le devis de la prestation technique de MA2I, dont le montant s'élève à 8 700 € HT (10 405,20 € TTC) par mois d'intervention, 43 500 € HT, soit 52 026 TTC pour une période de cinq mois (d'août à décembre 2009). Comme défini dans le cahier des charges de la liste des travaux à effectuer, la prestation s'entend pour de l'entretien et non de la réparation.

Le montant ramené à une période de 12 mois serait de 124 862,40 € TTC.

La consommation des fluides (électricité et gaz) n'étant pas comprise dans la prestation, ils proposent de plafonner le montant pris en charge à hauteur de 10 000 euros.

Ils précisent que le volet environnemental est exclu, y compris le traitement des déchets stockés et produits, et la dépollution éventuelle du site.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté**

1) - accepte la prise en charge de la mise en sommeil technique de la BMD par la Communauté de Communes Fumélois-Lémance à hauteur de 52 026 € (prestation d'entretien) et à un montant plafonné à 10 000 € pour les fluides (électricité et gaz).

2) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 675 euros, soit 1/3 du montant des dépenses auprès du Conseil Régional d'Aquitaine.

3) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 675 euros, soit 1/3 du montant des dépenses auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

4) - Charge Monsieur le Président des formalités nécessaires.

5) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 3 Août 2009

Certifié exécutoire le : 4 Août 2009
Reçu en Sous-Préfecture le : 4 Août 2009
Publié ou Notifié le : 4 Août 2009

N2009E-131**OBJET: BUDGET GENERAL – DM N°2**

Monsieur Didier CAMINADE, Vice-président indique qu'il y a lieu de prévoir des ouvertures de crédits au titre de l'exercice 2009 pour le Budget Général de la Communauté de Communes Fumélois-Lémance.

Il les soumet à l'approbation de l'assemblée afin de pouvoir procéder à ces opérations présentées dans les tableaux en ci après.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil de Communauté,**

1) – décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants au titre de l'exercice 2009 pour le Budget Général de la collectivité présentés dans les tableaux en ci-dessous :



Décision modificative N°2

Date 03/08/2009

Page 1

Budget: C.C.F.L.

Exercice: 2009

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du Conseil Communautaire	Total
022 DEPENSES IMPREVUES	180 764,00		-20 676,00	-20 676,00	-20 676,00
022 DEPENSES IMPREVUES	180 764,00		-20 676,00	-20 676,00	-20 676,00
022 Dépenses imprévues	180 764,00		-20 676,00	-20 676,00	-20 676,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00		62 026,00	62 026,00	62 026,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00		62 026,00	62 026,00	62 026,00
678 Autres charges exceptionnelles	6 000,00		62 026,00	62 026,00	62 026,00
TOTAL SECTION	186 764,00	0,00	41 350,00	41 350,00	41 350,00



Décision modificative N°2

Date 03/08/2009

Page 2

Budget: C.C.F.L.

Exercice: 2009

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du Conseil Communautaire	Total
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	1 800,00		41 350,00	41 350,00	41 350,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	1 800,00		41 350,00	41 350,00	41 350,00
7472 Régions	1 800,00		20 675,00	20 675,00	20 675,00
7473 Départements			20 675,00	20 675,00	20 675,00
TOTAL SECTION	1 800,00	0,00	41 350,00	41 350,00	41 350,00

2) – constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 3 Août 2009

Certifié exécutoire le : 4 Août 2009

Reçu en Sous-Préfecture le : 4 Août 2009

Publié ou Notifié le : 4 Août 2009

N2009E-132

OBJET : POLE D'EXCELLENCE RURALE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Didier CAMINADE, Vice-président, rappelle la décision du conseil de répondre à l'appel à projets « Pôles d'Excellence Rurale » lancé par la DIACT, porté par le Pays de la Vallée du Lot intitulé « Qualité des Fruits et Légumes par une gestion raisonnée des ressources Eau et Energie » ainsi que sa labellisation par la commission nationale de sélection le 23 juin 2006.

Le projet se compose de 26 opérations pour un coût total de près de 1,9 M€, accompagné d'un soutien spécifique de l'Etat de 617 990 euros. L'opération de la CCFL porte sur la création d'une plateforme de production de bois-énergie, dont le montant s'élève à 575 000 €. Elle bénéficie du soutien de l'Etat à hauteur de 40%.

Il propose de modifier le plan de financement approuvé le 20 novembre 2007 et de solliciter le soutien de l'Europe au titre du FEDER.

Dépenses		Recettes	
Coût prévisionnel HT	575 000 €	Etat - crédits PER (35,70%)	205 322,80 €
		Etat - DDR 2007 (4,30%)	24 677,20 €
		Europe FEDER (20%)	115 000,00 €
		Conseil Général (17 %)	97 750,00 €
		ADEME PRAE (3%)	17 250,00 €
		Autofinancement CCFL (20%)	115 000,00 €
TOTAL	575 000 €	TOTAL	575 000 €

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté**

1) – Approuve le plan de financement prévisionnel de la création d'une plateforme de production de bois-énergie.

2) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 115 000 euros, soit 20% du montant des dépenses auprès de l'Europe au titre du FEDER.

3) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 97 750 euros, soit 17% du montant des dépenses auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

4) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 17 250 euros, soit 3% du montant des dépenses auprès de l'ADEME

5) - Charge Monsieur le Président des formalités nécessaires.

6) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 3 Août 2009

Certifié exécutoire le : 4 Août 2009
Reçu en Sous-Préfecture le : 4 Août 2009
Publié ou Notifié le : 4 Août 2009

❖ AFFAIRES TOURISTIQUES ET CULTURELLES (Monsieur Jean-Claude BOUZERAND)

N°2009E-133

OBJET : CHAPELLE DE BONAGUIL – PROJET ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE – APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Jean-Claude BOUZERAND, Vice-président rappelle la délibération du conseil n°2009B-27 en date du 24 mars 2009 approuvant le plan de financement de la première tranche de travaux.

Considérant le programme 2009 des investissements de l'Etat, il propose d'en modifier le contenu et de retenir pour cet exercice le projet architectural et technique de la restauration intérieure et de l'assainissement, chapelles Nord et Sud du château de Bonaguil.

Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Projet architectural et technique	13 000,00 €	Etat - DRAC (40%)	5 200,00 €
		Autofinancement CCFL (y compris la TVA)	10 348,00 €
TOTAL HT	13 000,00 €		
TOTAL TTC	15 548,00 €	TOTAL TTC	15 548,00 €

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté**

1) – Approuve le projet architectural et technique et le plan de financement prévisionnel de la restauration intérieure et de l'assainissement, chapelles Nord et Sud du château de Bonaguil.

2) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 200 € euros, soit 40% du montant des dépenses auprès de l'Etat - DRAC.

3) - Charge Monsieur le Président des formalités nécessaires.

4) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 3 Août 2009

Certifié exécutoire le : 4 Août 2009
Reçu en Sous-Préfecture le : 4 Août 2009
Publié ou Notifié le : 4 Août 2009

N2009E-134

**OBJET : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU FUMELOIS-LEMANCE –
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**

Monsieur Jean-Claude Bouzerand, Vice-président, rappelle l'approbation du cahier des charges et du plan de financement de l'étude portant schéma de développement touristique par délibération n°2009D-122 du 30 juin 2009.

Considérant les régimes d'intervention de la Région Aquitaine et du Département de Lot-et-Garonne qui interviendraient à parité, il propose de modifier le plan de financement comme suit,

Dépenses		Recettes	
Coût prévisionnel HT	22 500 €	Conseil Régional (37,5%)	8 437,50 €
		Conseil général (37,5%)	8 437,50 €
		Autofinancement (CCFL)	5 625,00 €
Total	22 500 €	Total	22 500 €

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté,**

- 1) - Approuve le plan de financement prévisionnel ;**
- 2) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 8 437,50 euros, soit 37,5% du montant des dépenses auprès du Conseil Régional d'Aquitaine**
- 3) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 8 437,50 euros, soit 37,5% du montant des dépenses auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne.**
- 4) - Charge Monsieur le Président des formalités nécessaires.**
- 5) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 3 Août 2009

Certifié exécutoire le : 4 Août 2009

Reçu en Sous-Préfecture le : 4 Août 2009

Publié ou Notifié le : 4 Août 2009

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
